

DOSSIER DE PRESSE

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU ET DE DÉCHETS TOXIQUES DES COMMERCES DU 7^E ARRONDISSEMENT

MARDI 05 OCTOBRE À 11H00
Mairie du 7^e arrondissement de Lyon

Contact presse

Association de Développement du Commerce de Lyon 7^e arrondissement
T. 04 72 73 11 76 - F. 09 50 03 28 54
Marion Cibard / cibard.adc7@free.fr
Patrice Iochem / iochem.adc7@free.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	03
1. Contexte	03
2. Bilan et état des lieux	03
3. Enjeux	04
4. Plan d'actions	04
5. Témoignages	04

INTRODUCTION

Le développement durable, une priorité pour les acteurs économiques du 7^e arrondissement de Lyon

Le développement durable est au cœur des préoccupations des acteurs économiques du 7^e arrondissement de Lyon : Ville de Lyon, Mairie du 7^e arrondissement, CCI de Lyon, Association de Développement du Commerce de Lyon 7^e (ADC7).

En novembre 2007, le 7^e arrondissement fut l'un des premiers territoires au niveau national à proposer un Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) pour ses commerces. En septembre 2009, un site internet de covoiturage a complété l'offre de déplacements doux. Au deuxième trimestre 2009, un diagnostic éclairage a été réalisé auprès des points de vente du 7^e arrondissement. Et, début 2010, un plan d'actions a été élaboré permettant aux commerçants d'optimiser leur éclairage tout en réduisant leur consommation d'énergie. L'ensemble de ces actions favorise l'émergence d'un arrondissement respectueux de l'environnement, lieu de vie et de travail éco-responsable.

De l'importance de l'eau pour le commerce

L'eau est nécessaire au nettoyage et à l'entretien d'un point de vente. Par l'utilisation de produits adaptés et par des pratiques responsables, il est possible - à l'occasion de l'entretien d'un point de vente - de réduire significativement sa consommation en matière d'eau et de réduire les rejets de produits toxiques dans les canalisations et ainsi de contribuer à la préservation de l'environnement. Des robinets en bon état, des appareils économes, quelques aménagements de nos habitudes permettent de substantielles économies.

1. Contexte législatif

La charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 place les principes de sauvegarde de notre environnement au même niveau que les droits de l'homme et du citoyen de 1789 et que les droits économiques et sociaux du préambule de 1946.

La charte reconnaît notamment à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Il est également indiqué que chacun doit ainsi contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

2. Bilan et état des lieux

La consommation d'eau en France

Chaque habitant consomme en moyenne par jour 150 litres d'eau, mais seulement 7 % de notre consommation totale est réservée à l'hydratation et à la préparation des aliments.

- Consommation d'une douche : 30 à 80 litres
- Consommation d'un bain : 150 à 200 litres
- Consommation d'un lave-vaisselle : 25 à 40 litres
- Consommation d'un lave-linge : 70 à 120 litres
- Consommation d'une chasse d'eau : 10 litres
- Consommation d'un lavage de voiture : 200 litres

État des lieux

De novembre 2009 à mars 2010, une opération pilote portant sur 346 commerces du 7^e arrondissement a été réalisée.

Dans ce cadre, ces derniers ont été questionnés sur leurs pratiques en matière d'entretien de leur point de vente et de consommation d'eau.

82 % interrogés se sont dits concernés par la réduction de la consommation d'eau de leur point de vente et par l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien de leur commerce

4 % des **82 %** de commerces concernés par cette thématique ont mis en place des actions qui permettent une réduction de la consommation d'eau de leur point de vente et des rejets de produits toxiques dus au nettoyage

3. Enjeux

Certains gestes simples, comme la pose de réducteurs d'eau, sont susceptibles de réduire la consommation d'eau des commerces jusqu'à 60 % : ces objets limitent le débit des robinets sans perte de confort. En une minute, un robinet débite de 10 à 12 litres. Un robinet qui fuit d'une goutte par seconde, c'est de 200 litres à 500 litres d'eau gaspillés chaque jour. La facture d'eau peut ainsi chuter de 25 % à 50 %. De même, l'emploi de produits d'entretien écologiques contribue à la protection de l'environnement et permet de nettoyer sans polluer.

4. Plan d'actions

Pour qui ?

L'objectif de réduction de la consommation d'eau et des rejets dans les canalisations de produits toxiques s'adresse à la fois : aux commerçants, aux artisans, aux activités de service.

Actions portées par l'ADC7

Pour répondre aux différents enjeux de l'étude tout en tenant compte des contraintes financières des commerçants, l'ADC7 et ses partenaires proposent plusieurs actions permettant aux commerces de réduire leur consommation d'eau et les rejets de produits toxiques dans les canalisations.

La mise en place de ces solutions résulte d'une collaboration entre l'ADC7, Écobel, la Ville de Lyon, la Mairie du 7^e arrondissement et la CCI de Lyon.

Actions de sensibilisation : réalisation d'une plaquette d'information qui sera remise à l'ensemble des commerces du 7^e arrondissement de Lyon.

Équipement des commerces en réducteurs d'eau : en 2010, 150 commerçants seront équipés gratuitement en réducteurs d'eau. Avec pour objectif d'équiper à terme l'ensemble des 1 200 points de vente de l'arrondissement.

Opération découverte des produits d'entretien écologiques : remise d'échantillons aux commerçants.

Création d'un concours permettant de valoriser les bonnes pratiques de commerces

Mise à disposition sur le site www.lyoncommerce.com d'un espace dédié à cette opération : possibilité pour les commerçants de consulter toutes les informations et études en lien avec cette problématique.

5. Témoignages

« Il existe pour les commerçants, de nombreuses solutions permettant de devenir des acteurs du développement durable, simples à mettre en oeuvre, peu coûteuses, valorisant leur établissement et rapidement rentabilisées. En utilisant ces solutions les utilisateurs peuvent faire 30 % à 40 % d'économies sur leurs factures d'eau et d'entretien, tout en respectant l'environnement. Depuis plusieurs années des professionnels tel que : commerçants, hôpitaux, villes pionnières en écologie, maisons de retraites, hôtels, campings, centres de vacances, refuges de hautes montagnes, sont devenus des acteurs du développement durable tout en faisant des économies. »

Jean Pierre Bosle

Gérant d'Écobel, Conseil en solutions pour le développement durable / contact@ecobel.fr

« Dans le cadre de notre activité, nous utilisons depuis quelques temps des produits d'entretien écologiques pour la vaisselle, le nettoyage des différentes surfaces et du sol... Le résultat est très positif et nous n'envisageons pas de revenir à des produits classiques. En effet, on associe souvent le "bio" à une perte de qualité, or ce n'est pas le cas ! Ces produits ne sont pas corrosifs, ne font pas mal aux mains, ils offrent un excellent confort. Il faut reconnaître que l'investissement de base est relativement élevé mais il s'avère vite rentable : de petites quantités suffisent à garantir un entretien et une hygiène optimums. En clair, nous avons gagné en qualité et en efficacité tout en diminuant notre consommation de produits d'entretien. Sans oublier que tout cela contribue à la préservation de l'environnement. »

Edwige Sola

Responsable du restaurant Cooking Jack / 52 rue de l'Université, Lyon 7^e - T. 04 72 73 42 49